

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2023	TARIFS 2024	DATE D'EFFET	ACTE
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – TARIFS DES STATIONNEMENTS				01/01/2024	Décision n° 2023/274 du 18 décembre 2023
STATIONNEMENT PAYANT PAR HORODATEURS (tarifs nets)					
ZONE CŒUR DE VILLE					
Voirie (limité à 2h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit les dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>	l'heure	1,00 €	1,00 €		
Parking extérieur Hôtel de Ville (limité à 2h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuit les samedis matin, dimanches, jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>	l'heure	1,00 €	1,00 €		
Parking Salbérie (sous le pont et côté Caisse d'Epargne) :					
(limité à 2h15 de stationnement – avec forfaits semaine et mois) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i>	l'heure	1,00 €	1,00 €		
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>	la semaine	6,00 €	6,00 €		
	le mois	22,00 €	22,00 €		
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en voirie "zone Coeur de Ville " pour la durée maximum de stationnement autorisé (forfait post-stationnement) :	le forfait	25,00 €	25,00 €		
ZONE VERTE					
Voirie (limité à 2h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>	l'heure	0,50 €	0,50 €		
Voirie (limité à 2h15 de stationnement – avec une demi-heure gratuite) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>	une ½ heure/jour/véhicule	gratuit	gratuit		
	l'heure	0,50 €	0,50 €		
Parkings : Senghor et Office de Tourisme (limités à 8h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits les samedis matin, dimanches, jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	l'heure	0,40 €	0,40 €		

Parkings : Saint-Pierre, Grands Jardins, Puits Gourdon (limités à 8h15 de stationnement – avec une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	une ½ heure/jour/véhicule l'heure	gratuit 0,40 €	gratuit 0,40 €		
Place du 8 mai 1945 (limité à 8h15 de stationnement – avec une heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	1 heure/jour/véhicule l'heure	gratuit 0,40 €	gratuit 0,40 €		
Parkings : Coignard, Orangerie, Turpault (proximité rue Marceau) (limités à 8h15 de stationnement – avec forfaits semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	l'heure la semaine le mois	0,40 € 5,00 € 20,00 €	0,40 € 5,00 € 20,00 €		
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en voirie "zone Verte" pour la durée maximum de stationnement autorisé (forfait post-stationnement) :	le forfait	20,00 €	20,00 €		
ZONE GARE Parking Gare (limité à 2 heures de stationnement – avec forfaits jour, semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>	l'heure la journée la semaine le mois	0,50 € 3,00 € 10,00 € 25,00 €	0,50 € 3,00 € 10,00 € 25,00 €		
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en zone Gare (forfait post-stationnement) :	le forfait	20,00 €	20,00 €		
STATIONNEMENT PAYANT PAR ENCAISSEURS (tarifs TTC)					
ZONE COEUR DE VILLE (parcs en ouvrage)					
Parking Arcades Rougé (une demi-heure gratuite) : <i>Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00) Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	1ère ½ heure par quart d'heure suivant forfait midi forfait nuit	gratuit 0,20 € 0,80 € 0,80 €	gratuit 0,20 € 0,80 € 0,80 €		

<u>Dans la limite de 140 abonnements, situés au niveau B :</u>			
Abonnements 7h30 - 20h30	par mois	27,00 €	30,00 €
	par trimestre	75,00 €	80,00 €
	par an	268,00 €	280,00 €
Abonnements 24h / 24 h :	par mois	54,00 €	54,00 €
	par trimestre	150,00 €	152,00 €
	par an	538,00 €	550,00 €
Parking Mondement (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
<i>Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,80 €	0,80 €
Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	forfait nuit	0,80 €	0,80 €
<u>Dans la limite de 232 abonnements, situés dans l'ouvrage :</u>			
Abonnements 7h30 – 20h30 :	par mois	27,00 €	30,00 €
	par trimestre	75,00 €	80,00 €
	par an	268,00 €	280,00 €
Abonnements 24h / 24 h :	par mois	54,00 €	54,00 €
	par trimestre	150,00 €	152,00 €
	par an	538,00 €	550,00 €
Parking Place Travot (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
<i>Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,80 €	0,80 €
Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	forfait nuit	0,80 €	0,80 €
<u>ZONE VERTE (parcs en enclos)</u>			
Parking Turpault (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
<i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,40 €	0,40 €
<u>Dans la limite de 65 forfaits :</u>			
Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €

Parking Mail (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit		
<i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €		
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,40 €	0,40 €		
<u>Dans la limite de 75 forfaits :</u>					
Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €		
Parking Prisset (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit		
<i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €		
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,40 €	0,40 €		
<u>Dans la limite de 75 forfaits :</u>					
Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €		
DISPOSITIONS DIVERSES					
<u>Tarif « Gros Consommateur » :</u>					
- achat en lot de 5 000 chèques parking Coeur de Ville, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,80 €, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur les parkings Arcades Rougé, Mondement et Travot)	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €		
- achat en lot de 5 000 chèques parking Zone Verte, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,40 €, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur les parcs en enclos Turpault, Mail et Prisset)	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €		
- bonification du temps de stationnement, par 1/2 heure et dans la limite d'1h30 par visite client, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur le parking des Arcades Rougé)	p/demi-heure / HT	0,10 €	0,10 €		
<u>Tarif « Petit Consommateur » pour les commerçants de Cholet :</u>					
- achat en lot de 500 chèques parking Coeur de Ville, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,80 € (valable uniquement sur les parkings Arcades Rougé, Mondement et Travot).	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €		
- achat en lot de 500 chèques parking Zone Verte, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,40 € (valable uniquement sur les parcs en enclos Turpault, Mail et Prisset).	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €		
<u>Dispositions générales :</u>					
- Caution badge	par unité	30,00 €	30,00 €		
- Caution émetteur de commande	par unité	50,00 €	50,00 €		
- Les stationnements, sur les parcs, d'une durée inférieure à douze heures, et payés à la durée, sont facturés par pas de quinze minutes au plus, en application de l'article L 113-7 (Loi sur la Consommation), depuis le 1er juillet 2015 (tout quart d'heure entamé est dû).					

<p>Dispositions particulières :</p>					
<p>- gratuité de stationnement sur voirie (de 9h à 10 h et de 18h à 19h) accordée aux habitants résidant le long d'une voie à stationnement payant du centre-ville, dans une zone proche de leur résidence principale</p>					
<p>- 25 stationnements "arrêts minutes" offrant 10 mn maximum de stationnement gratuit</p>					
<p>Concession Longue Durée :</p>					
<p>Possible uniquement sur les parkings Mondement en ouvrage, Arcades Rougé, Saint-Pierre et du Puits Gourdon</p>					
<p>Abonnements 24h / 24h pour une durée égale à 15 ans</p>					
<p>* < 5 places</p>	p/an p/place	545,00 €	566,00 €		
<p>* 5-10 places</p>	p/an p/place	530,00 €	551,00 €		
<p>* > 10 places</p>	p/an p/place	510,00 €	530,00 €		
<p>Ticket perdu :</p>					
<p>Forfait appliqué aux usagers n'ayant pas de ticket de stationnement et se présentant en sortie d'un parc en ouvrage ou d'un parc en enclos</p>	forfait	12,00 €	12,00 €		
<p>Pénalité :</p>					
<p>Appliquée aux véhicules sortant d'un parc en ouvrage ou d'un parc en enclos de manière frauduleuse ou sans s'acquitter du paiement dû</p>	p/véhicule	19,00 €	19,00 €		
<p>Bornes pour rechargement de fluides pour les campings-car (parking Jean Bouin) :</p>					
<p>- Rechargement en eau potable (environ 100 litres d'eau/10 mn)</p>	p/10 mn de rechargement	4,00 €	4,00 €		
<p>- Rechargement en électricité</p>	p/8 h de rechargement	4,00 €	4,00 €		